

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 480**3 mai 2003****SOMMAIRE**

AEG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23018	Financière de l'Avenir S.A., Luxembourg	23029
Airport Center Luxembourg, G.m.b.H., Luxembourg	23017	Fininde S.A., Luxembourg	22999
Alofor Holding S.A., Luxembourg	23022	Fininde S.A., Luxembourg	23017
AML, Autos-Métaux-Lux, S.à r.l., Pétange	23031	Fiparlux S.A., Luxembourg	23023
Amber Investment Corporation Holding S.A., Luxembourg	23021	Fondation Meninos e Meninas de Rua, A.s.b.l. Uebersyren	23029
Arman Amberley, S.à r.l., Luxembourg	23002	G.I.D. Holding S.A., Luxembourg	23038
AST Environnement, S.à r.l., Luxembourg	22996	Gad Finance S.A., Luxembourg	22998
Athalia S.A., Luxembourg	23038	Gandalf Holding S.A., Luxembourg	23016
Autogrill Europe Nord-Ouest S.A., Luxembourg	23022	Garage Schroeder, S.à r.l., Luxembourg	23019
Autogrill Finance S.A., Luxembourg	23020	GDCI S.A., Luxembourg	23037
Autogrill Overseas S.A., Luxembourg	23029	GE Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	22999
AZ Plus Investment Management S.A., Pétange	23029	GE Holdings Luxembourg & Co., S.à r.l., Luxembourg	22999
Baan Office Luxembourg S.A., Luxembourg	23029	General Electric International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	22999
Bauinvest & Development S.A., Luxembourg	23008	General Electric International Japan Investments II, S.à r.l., Luxembourg	22997
Bauinvest & Development S.A., Luxembourg	23008	General Electric Services, S.à r.l., Luxembourg	22999
Bimolux S.A.H., Luxembourg	23017	Giacomelli Sport International S.A., Luxembourg	23016
Brasserie A l'Ancre, S.à r.l., Wasserbillig	23035	Giulia S.A., Luxembourg	23015
Caleas S.A., Luxembourg	23030	Giwotee, S.à r.l., Luxembourg	22997
Concept Espace, S.à r.l., Bertrange	22996	Greenwich Consult S.A., Luxembourg	23022
Coravit AG, Luxembourg	23019	Groupement Agricole Weiler & Letsch, Société Civile, Hobscheid	23012
CREDEMLUX, Credem International (Lux) S.A., Luxembourg	22998	Guidalpa S.A., Luxembourg	23015
Crea Connect S.A., Luxembourg	22998	Halo S.A., Luxembourg	22994
DBL-Design, S.à r.l., Stadtbredimus	23017	Helene Holding S.A., Luxembourg	23037
E.R.S., S.à r.l., Luxembourg	22997	Holding 2000 S.A., Luxembourg	23030
E/Shelter, S.à r.l., Luxembourg	23023	Holding d'Isiaque S.A., Luxembourg	23040
EIP Participation S1, S.à r.l., Luxembourg	23002	Holding Financière Joncs S.A., Luxembourg	23040
Euro Light Science S.A., Luxembourg	23021	Holdinter S.A., Luxembourg	23021
Euro Real Estate Properties 2, S.à r.l., Luxembourg	23024	Hortensia S.A., Luxembourg	23039
Eurosigncard S.A., Luxembourg	23016	Huro S.A., Luxembourg	23028
Evertime S.A., Luxembourg	23018	I. V. V. Invest S.A., Luxembourg	22994
Excell Life International S.A., Luxembourg	23000	Idesco S.A., Weiswampach	23035
Excell Life International S.A., Luxembourg	23008	Idex Group Luxembourg S.A., Luxembourg	23023
Fidei S.A., Luxembourg	23018	Immo Innovations S.A., Mamer	23031
Fidei S.A., Luxembourg	23018	Immo Innovations S.A., Mamer	23034
Fidipart, S.à r.l., Luxembourg	23022		
Financial Industrial Holding S.A.H., Luxembourg	22995		

Immo Lux-Transport, S.à r.l., Koerich	22995	P.I.M., S.à r.l., Participations Industrielles Management, Luxembourg	23020
Immobilière Dorique S.A., Luxembourg	23039	Parsutel S.A., Luxembourg	22996
Immobilière d'Avrignac S.A., Luxembourg	23039	Playground, S.à r.l., Kockelscheuer	22997
Isodata Holding S.A., Luxembourg	23039	Ravagnan International S.A., Luxembourg	23018
Joh. Berenberg, Gossler & Co, Niederlassung Luxembourg, Luxembourg	23018	Resolution Group LuxSwed, S.à r.l., Münsbach	23010
Karani & Associated S.A., Luxembourg	23007	Resolution Group LuxSwed, S.à r.l., Münsbach	23011
Karouga Holding S.A., Luxembourg	23012	S&F Participations, S.à r.l., Luxembourg	23021
Life S.A., Luxembourg	23030	Seatracorp S.A., Luxembourg	23019
Limpertsberg Real Estate Company S.A., Luxembourg	23038	Serenissima S.A., Luxembourg	22998
Logitron International S.A., Luxembourg	23020	Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Luxembourg	23020
Manzoni International S.A., Luxembourg	23019	Temco Services S.A., Bruxelles	23007
Marble (Luxembourg) S.A., Esch-sur-Alzette	23028	Ticassa S.A., Luxembourg	23009
Marble (Luxembourg) S.A., Esch-sur-Alzette	23028	Trade Lake Company S.A., Luxembourg	23020
Marocacier S.A., Luxembourg	23030	UN.BA.KA S.A., Luxembourg	22996
Matira Partner S.A., Luxembourg	22997	Vagor S.A.H., Luxembourg	22998
MeesPierson-Strategy, Sicav, Luxembourg	23011	Vereins- und Westbank Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxembourg	22995
Megraf S.A., Luxembourg	22994	Veti "Z", S.à r.l., Esch-sur-Alzette	23023
Mercante & Cie, S.e.n.c., Luxembourg	22995	Viale Marconi Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg	23017
Montana Properties S.A., Munsbach	23019	Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A., Luxembourg	23019
Moog Hydrolux, G.m.b.H., Luxembourg	23007		
Nuovo Pignone International, S.à r.l., Luxembourg	23000		

I. V. V. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.793.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Mandataire

(016471.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

MEGRAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.592.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

MEGRAF S.A.

A. de Bernardi / F. Innocenti

Administrateurs

(016738.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

HALO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.412.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016376.5/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

MERCANTE & CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 81.777.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Signature.

(016070.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

IMMO LUX-TRANSPORT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Kapital: 750.000,- LUF.

Gesellschaftssitz: L-Koerich, 4, rue de l'Industrie.
H. R. Luxemburg B 61.610.

AUSZUG

Aus einem Übertragungsvertrag vom 5. Juni 2002 geht hervor, dass Herr Gerd Weinreuter, wohnhaft in 40, Eichendorffstrasse, D-7501 Leingarten, 50% der Anteile der Gesellschaft luxemburgischen Rechts LUX-TRANSPORT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in Koerich hält und dass er diese Anteile an die Gesellschaft deutschen Rechts e-log EUROPEAN LOGISTIC GmbH, mit Gesellschaftssitz in Eichendorffstrasse 40, 74211 Leingarten überträgt.

Luxemburg, den 6. Februar 2003.

Für gleichlautenden Auszug

ERNST & YOUNG

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

AUSZUG

Aus einem Übertragungsvertrag vom 5. Juni 2002 geht hervor, dass Herr Georg Weinreuter, wohnhaft in 7, Uhlandstrasse, D-7501 Leingarten, 50% der Anteile der Gesellschaft luxemburgischen Rechts IMMO LUX-TRANSPORT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in Koerich hält und dass er diese Anteile an die Gesellschaft deutschen Rechts LOGISTA, GmbH i.Gr., mit Gesellschaftssitz in Kasinostrasse 2, 64293 Darmstadt überträgt.

Luxemburg, den 6. Februar 2003.

Für gleichlautenden Auszug

ERNST & YOUNG

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016085.3/556/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

VEREINS- UND WESTBANK BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.945.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 17CS, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

F. Baden.

(016289.3/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.947.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2002, réf. LSO-AD02926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Signature.

(016357.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2002.

UN.BA.KA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 43.039.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 17 janvier 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 2000 et 2001.

Madame Gaby Trierweiler a été nommée administrateur en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Les mandats de Madame Nathalie Carbotti Prieur et Monsieur Brunello Donati en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016108.3/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AST ENVIRONNEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.211.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 16 avril 2003, réf. DSO-AD00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 avril 2003.

FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l.

Signature

(016335.1/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CONCEPT ESPACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-8005 Bertrange, 116, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 16.979.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2001 ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 avril 2003.

P. Loschetter

Associé Unique

(016338.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PARSUTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-15 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.337.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2003 que:

- Monsieur Angus Collet, finance director, demeurant à Londres
- Monsieur Douglas Rogers, director corporate finance, demeurant à Londres

sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Jason Rogers et Madame Sally Holder, administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2005.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour PARSUTEL S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016356.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2002.

E.R.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 35.829.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02403, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.R.S., S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(016399.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GIWOTEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 59.998.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02405, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIWOTEE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(016400.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

PLAYGROUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 5, rue Mathias Weistroffer.
R. C. Luxembourg B 75.233.

—
Le bilan abrégé et l'annexe au 31 décembre 2001 ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03171, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 11 avril 2003.

P. Loschetter

Associé Unique

(016339.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MATIRA PARTNER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.847.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016372.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2002.

GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS II, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.866.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016401.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

CREDEMLUX, CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.546.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, vol. 16CS, fol. 94, case 11, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Notaire

(016676.3/2008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

VAGOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 11.148.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre Schill, Madame Denise Vervaeet et Madame Joëlle Lietz ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016791.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SERENISSIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.645.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016374.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2002.

GAD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.271.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016377.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

CREA CONNECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.400.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016378.1/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GE FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.197.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016392.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GE HOLDINGS LUXEMBOURG & Co., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.198.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016395.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GENERAL ELECTRIC SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.661.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016396.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.841.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016405.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

FININDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.244.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 mars 2003

Sont renommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016932.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.045.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016406.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.132.

Procès-verbal

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie, qui se tient au siège social, 39, rue Monterey, L-2163 Luxembourg mardi, le 25 avril 2002, est ouverte à 10.00 heures.

Monsieur Paul Michonneau, comme Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Il constate qu'il résulte de la liste des présences que sur les 350.000 actions représentant le capital social de 3.500.000 Euro:

- 154.000 actions sont représentées par Eduardo De Pascual Arxe, le mandataire dûment autorisé de l'actionnaire NORTON LIFE M.P.S. et

- 196.000 actions sont représentées par Eduardo De Pascual Arxe, le mandataire dûment autorisé de l'actionnaire EUROPEAN COLECTIVO INTEGRAL, AGENCIA DE SEGUROS, S.A., soit:
350.000 actions au total, donnant droit à 350.000 voix.

L'Assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Ros.

Le Président désigne Monsieur Thys pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Le Président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à loi et aux articles 25 et 26 des statuts, puisque tous les actionnaires étant présents ou représentés et consentent unanimement à tenir leur assemblée, celle-ci peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux articles 27 et 28 des statuts et que l'Assemblée est valablement constituée.

Ces constatations faites, le Président passe à l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprise;
3. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
4. Affectation du résultat;
5. Démission d'administrateurs;
6. Décharge des administrateurs;
7. Nomination des administrateurs;
8. Nomination d'Administrateur-délégué;
9. Désignation du réviseur d'entreprises;
10. Divers.

Art. 1^{er}. Lecture du rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001

Le Président présente le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2001.

Art. 2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprise

Le Président donne ensuite la parole au secrétaire qui donne lecture des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises, la société PricewaterhouseCoopers, sur les comptes annuels de l'exercice 2001.

Art. 3. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001

Le Président communique les comptes annuels de l'exercice 2001, tels qu'ils ont été arrêtés en séance du Conseil d'administration du 24 avril 2002. La somme du bilan s'élève à 3.570.724,52 Euros.

Le Président met au vote l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.

Première résolution

L'Assemblée à l'unanimité, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001 qui clôturent avec une perte de 34.929,37 Euros.

Art. 4. Affectation du résultat

La perte s'élève à 34.929,37 Euros.

Le Président communique le projet de reporter cette perte, tel qu'il a été arrêté en séance du Conseil d'administration du 24 avril 2002 et met cette proposition au vote.

Le Président met au vote le report de la perte disponible.

Deuxième résolution

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de reporter la perte de 34.929,37 Euros, conformément aux dispositions de l'article 39 des statuts.

Art. 5. Démission d'administrateurs

Le Président prie l'Assemblée de se prononcer par un vote spécial sur la démission des administrateurs suivants: Messieurs Paul Michonneau, Jean-Marc Thys, Ferrán Mirapeix et la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean-Léon Meunier, qui ont dûment et respectivement remis une lettre à cette effet au Conseil d'administration du 24 avril 2002, lesquelles sont adjointes au présent procès-verbal d'Assemblée.

Troisième résolution

Unaniment l'Assemblée constate et accepte la démission des administrateurs Messieurs Paul Michonneau, Jean-Marc Thys, Ferrán Mirapeix et la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean-Léon Meunier effective à partir de la présente Assemblée.

Art. 6. Décharge des administrateurs

Le Président prie l'Assemblée de se prononcer par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs et d'approuver les affaires traitées avec des administrateurs, ou des sociétés ou établissements dans lesquels certains administrateurs sont intéressés.

Quatrième résolution

Unaniment l'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2001 en ce qui concerne Eduardo De Pascual Arxe, José Luis Rubio Virseda, Guillermo Ros Pueyo, et pour la période allant du 25 janvier 2001 jusqu'à la tenue de la présente Assemblée en ce qui concerne Paul Michonneau, Jean-Marc Thys, Ferrán Mirapeix et la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean-Léon Meunier, et approuve les affaires de tous traités avec des administrateurs, ou des sociétés ou établissements dans lesquels certains administrateurs sont intéressés.

Art. 7. Nomination statutaire des administrateurs

Conformément à la recommandation du Conseil d'administration du 24 avril 2002, le Président propose la nomination de Messieurs Eduardo De Pascual Arxe, José Luis Rubio Virseda, Guillermo Ros Pueyo, Paul Michonneau, Jean-Marc Thys, Ferrán Mirapeix et la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean-Léon Meunier comme administrateurs de la société pour une durée de un an à partir de la présente Assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2003.

Cinquième résolution

Unaniment l'Assemblée décide de nommer définitivement Messieurs Eduardo De Pascual Arxe, José Luis Rubio Virseda, Guillermo Ros Pueyo, Paul Michonneau, Jean-Marc Thys, Ferrán Mirapeix et la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean-Léon Meunier, comme administrateurs de la société pour la période allant de la date de la présente Assemblée jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2003.

Art. 8. Nomination d'Administrateur-délégué

Conformément à la recommandation du Conseil d'administration du 24 avril 2002, le Président propose la nomination de Monsieur Paul Michonneau, en tant qu'administrateur-délégué, en ce qui concerne la gestion journalière des Affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, pour une durée de un an à partir de la présente Assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2003.

Sixième résolution

Unaniment l'Assemblée décide de nommer Monsieur Paul Michonneau comme administrateur-délégué de la société pour la période allant de la date de la présente Assemblée jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2003.

Art. 9. Désignation du réviseur d'entreprises

Le Président constate que le mandat du réviseur d'entreprise, la société PricewaterhouseCoopers, vient ce jour à expiration. Conformément à la recommandation du Conseil d'administrateur du 24 avril 2002, le Président propose de reconduire la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2003.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2003 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2002.

Art. 10. Divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 11.00 heures.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Pour HEPTA CONSULT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04091. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016613.4/000/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

EIP PARTICIPATION S1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.994.

Suite au conseil d'administration tenu le 13 mars 2003, les administrateurs décident de transférer le siège social de la société au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à compter du 13 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02885. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016869.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ARMAN AMBERLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.794.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth day of March,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S. à r. l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with
duly represented by Alain Goebel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on the 7th of March 2003.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established for the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ARMAN AMBERLEY, S.à r. l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who should not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least two managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

D. Decisions of the partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. For all matters not governed by these articles of incorporation the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2. The following person is appointed sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr John Van Oost, born in Rysel (France) on the 22nd of March 1968, having its professional address at CDC IXIS Capital Markets, Cannon Bridge, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2GN, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r. l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, dûment représentée par Alain Goebel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 7 mars 2003.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes pour le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ARMAN AMBERLEY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2003.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'Associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera est établi au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

M. John Van Oost, né à Rysel (France) le 22 mars 1968, ayant son adresse professionnelle à CDC IXIS Capital Markets, Cannon Bridge, 25 Dowgate Hill, Londres EC4R 2GN, Royaume-Uni.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 138S, fol. 70, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2003.

J. Elvinger.

(016520.3/211/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

MOOG HYDROLUX, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Kapital: LUF 235.000.000.

Gesellschaftssitz: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Académie.

H. R. Luxembourg B 19.826.

Es geht aus einem Aktienkaufvertrag vom 12. November 2002 hervor, dass MOOG HOLDING GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in William-Moog-Strasse 1, 71034 Böblingen, Deutschland, eine (1) Aktie der Gesellschaft MOOG HYDROLUX, mit Sitz in 1, rue de l'Académie, L-1112 Luxembourg, an MOOG EUROPE HOLDING SL, eine Gesellschaft spanischen Rechts, mit Sitz in Ibanez de Bilbao 28, 3rd Floor, 48009 Bilbao, Spanien, übertragen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016875.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

TEMCO SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bruxelles.

R. C. Luxembourg B 42.338.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(016908.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

KARANI & ASSOCIATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.340.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 mars 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann.
- Monsieur Marc Koeune.
- Madame Nicole Thommes.
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

- CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016927.4/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

BAUINVEST & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 45.192.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016834.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

BAUINVEST & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 45.192.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016830.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.132.

Procès-verbal

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie, qui se tient au siège social, 39, rue Monterey, L-2163 Luxembourg, mardi, le 1^{er} avril 2003, est ouverte à 14.00 heures.

Monsieur Paul Michonneau, comme Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Il constate qu'il résulte de la liste des présences que sur les 1.350.000 actions représentant le capital social de 13.500.000 Euro:

- 996.883 actions sont représentées par Monsieur Eduardo De Pascual Arxe, le mandataire dûment autorisé de l'actionnaire EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A. et
- 218.667 actions sont représentées par Monsieur Eduardo De Pascual Arxe, le mandataire dûment autorisé de l'actionnaire NORTON LIFE M.P.S. et
- 134.500 actions sont représentées par Monsieur Eduardo De Pascual Arxe le mandataire dûment autorisé de l'actionnaire KADIAN S.A. soit:

1.350.000 actions au total, donnant droit à 1.350.000 voix.

L'Assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Léon Meunier.

Le Président désigne Monsieur Eduardo De Pascual Arxe pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Le Président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à la loi et aux articles 25 et 26 des statuts, puisque tous les actionnaires étant présents ou représentés et consentent unanimement à tenir leur assemblée, celle-ci peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux articles 27 et 28 des statuts et que l'Assemblée est valablement constituée.

Ces constatations faites, le Président passe à l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprise;
3. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge d'administrateurs;
6. Nomination statutaires des administrateurs;
7. Désignation du réviseur d'entreprises;
8. Divers.

Art. 1^{er}. Lecture du rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002

Le Président présente le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2002.

Art. 2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprise

Le Président donne ensuite la parole au secrétaire qui donne lecture des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises, la société ERNST&YOUNG, sur les comptes annuels de l'exercice 2002.

Art. 3. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002

Le Président communique les comptes annuels de l'exercice 2002, tels qu'ils ont été arrêtés en séance du Conseil d'administration du 24 mars 2003. La somme du bilan s'élève à 17.439.432 Euro.

Le Président met au vote l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Première résolution

L'Assemblée à l'unanimité, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002 qui clôturent avec une perte de 536.595 Euro.

Art. 4. Affectation du résultat

La perte s'élève à 536.595 Euro.

Le Président communique le projet de reporter cette perte, tel qu'il a été arrêté en séance du Conseil d'administration du 24 mars 2003 et met cette proposition au vote.

Le Président met au vote le report de la perte disponible.

Deuxième résolution

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de reporter la perte de 536.595 Euro, conformément aux dispositions de l'article 39 des statuts.

Art. 5. Décharge d'administrateurs

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la décharge à donner à Monsieur Ferrán Mirapeix et Monsieur Jean-Marc Thys comme administrateurs et approuver les affaires traités par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, unanimement, de donner décharge à Monsieur Ferrán Mirapeix et Monsieur Jean-Marc Thys comme administrateurs et approuver les affaires traités par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 6. Nomination statutaires des administrateurs

Conformément à la recommandation du Conseil d'administration du 24 mars 2003, le Président propose de reconduire à Monsieur Paul Michonneau, Eduardo De Pascual Arxe, José Luis Rubio Virseda, Román Fraile Fraile, et la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean-Léon Meunier comme administrateurs de la société pour une durée de un an à partir de la présente Assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2004.

Sixième résolution

Unanimement l'Assemblée décide de reconduire à Monsieur Paul Michonneau, Eduardo De Pascual Arxe, José Luis Rubio Virseda, Román Fraile Fraile, et la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean-Léon Meunier, comme administrateurs de la société pour la période allant de la date de la présente Assemblée jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2004.

Art. 7. Désignation du réviseur d'entreprises

Le Président constate que le mandat du réviseur d'entreprise, la société ERNST & YOUNG, vient ce jour à expiration. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration du 24 mars 2003, le Président propose de reconduire la société anonyme ERNST & YOUNG comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2004.

Septième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire ERNST & YOUNG comme réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2003.

Art. 8. Divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 15.32 heures. Luxembourg, le 1^{er} Avril 2003.

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04027. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016689.3/000/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

TICASSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.019.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 19 juin 2002

Monsieur Lanners René, Monsieur Diederich Georges et Madame Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

TICASSA S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016925.4/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

RESOLUTION GROUP LuxSwed, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 85.986.

In the year two thousand and two, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company existing under the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, here represented by Mrs Linda Korpel, lawyer, residing in Metz, (France), by virtue of a proxy established on December, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual associate of RESOLUTION GROUPLuxSwed, S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Mr Elvinger, prenamed, on January 18th, 2002 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 794 dated May 25th, 2002, the articles of which have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on April 31st, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1199 of August 12, 2002.

- That the sole associate has taken the following resolutions:

First resolution

The sole associate decides to transfer the registered office from 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, with immediate effect.

Second resolution

The sole associate decides to subsequently amend the first paragraph of the article 5 of the by-laws which henceforth will be read as follows:

'**Art. 5. First paragraph.** The registered office of the company is established in Münsbach, municipality of Schuttrange.'

Third resolution

The sole associate approve the resignation, as category B Managers of the Compagny, of:

- Mrs Corinne Bitterlich, lawyer, residing at 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, thus with immediate effect;
- FINIM LIMITED, with registered office at 35-37 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, thus effective as from September 25, 2002.

Fourth resolution

The sole associate decides to grant full discharge to the resigning Category B Managers of the Company for the mandate performed.

Fifth resolution

The sole associate decides to appoint the following persons as Category B Managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr Marcel Stephany, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange;
- Mr Paul Worth, statutory auditor, residing at 60, rue des Romains, L-2444, Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations of expenses, in any form whatsoever, which the amendment of the by-laws incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately seven hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

RESOLUTION GROUP LUXEMBOURG, société régie par le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxebourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz (France), aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le décembre 2002.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est l'actuelle associée unique de la société RESOLUTION GROUP LuxSwed, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Elvinger en date du 18 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 794 du 25 mai 2002 et dont les statuts furent modifiés par acte de Maître Elvinger en date du 31 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1199 du 12 août 2002.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach et ce avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'associé unique décide par conséquent de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts qui sera rédigé comme suit:

'**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange.'

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission aux fonctions de gérant de catégorie B de la Société de:

- Mme Corinne Bitterlich, juriste, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, et ce avec effet immédiat;
- FINIM LIMITED, avec son siège social au 35-37 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, et ce avec effet au 25 septembre 2002.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de catégorie B démissionnaires pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de catégorie B de la Société, ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Marcel Stephany, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange;
- Monsieur Paul Worth, réviseur d'entreprises, demeurant au 60, rue des Romains, L-2444, Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ sept cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

J. Elvinger.

(016856.3/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

RESOLUTION GROUP LuxSwed, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 85.986.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(016857.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

MeesPierson-STRATEGY, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

F. Baden.

(016956.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

KAROUGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.890.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 avril 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

KAROUGA HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD04013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016926.4/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GROUPEMENT AGRICOLE WEILER & LETSCH, Société Civile.

Gesellschaftssitz: L-8370 Hobscheid, 63A, rue Kreuzerbuch.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreie, am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz in Niederkerschen.

Sind erschienen:

1.- Herr Jean Weiler, Landwirt, geboren in Steinfort am 28. März 1962, und seine Ehegattin Frau Marie-Jo Gerekens, ohne Beruf, geboren zu Luxemburg am 14. Oktober 1964, beisammen zu L-8370 Hobscheid, 63A, rue de Kreuzerbuch wohnend;

2.- Herr Nico Letsch, Landwirt, geboren zu Steinfort am 16. Mai 1965, ledig, in L-8374 Hobscheid, 21, rue d'Eischen wohnend.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchten die nachfolgenden, zwischen Parteien vereinbarte Satzung einer zivilrechtlichen Gesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

I.- Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschliessen die vorbenannten Personen ihre landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Massgabe der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Code Civil, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Ausserdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Massnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II.- Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen GROUPEMENT AGRICOLE WEILER & LETSCH, Société Civile. Ihr Sitz befindet sich in Hobscheid und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

III.- Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf fünfzehn (15) Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

IV.- Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital, in einem Gesamtwert von dreihundertsiebenundzwanzigtausend Euro (EUR 327.000,-), umfasst folgende Einlagen:

I.-

Von Seiten der Eheleute Herr Jean Weiler und Frau Marie-Jo Gerekens:

A) Viehkapital (laut beiliegendem Inventar), abgeschätzt auf siebenundsechzigtausendneuhundert Euro (EUR 67.900).

B) Maschinenkapital (laut beiliegendem Inventar), abgeschätzt auf dreiundachtzigtausend Euro (EUR 83.000,-).

C) Molkerei- und Herdbuchanteilscheine, abgeschätzt auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-).

II.-

Von Seiten des Herrn Nico Letsch:

A) Viehkapital (laut beiliegendem Inventar), abgeschätzt auf dreiundsechzigtausendsechshundertfünfzig Euro (EUR 63.650,-).

B) Maschinenkapital (laut beiliegendem Inventar), abgeschätzt auf siebenundneunzigtausendneuhundert Euro (EUR 97.900,-).

C) Molkerei- und Herdbuchanteilscheine, abgeschätzt auf eintausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 1.950,-).

Das besagte Vieh- und Maschinenkapital sowie die besagten Molkerei- und Herdbuchanteilscheine sind näher bezeichnet in einem Inventar unter Privatschrift, welches, von den Gesellschaftern ne varietur paraphiert, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge dreihundertsiebenundzwanzigtausend Euro (EUR 327.000,-), und ist eingeteilt in sechshundertvierundfünfzig (654) Anteilscheine von je fünfhundert Euro (EUR 500,-), welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

a) an die Eheleute Herr Jean Weiler und Frau Marie-Jo Gerekens, vorbenannt, drehundertsiebenundzwanzig Anteilscheine.	327
b) an Herrn Nico Letsch, vorbenannt, dreihundertsiebenundzwanzig Anteilscheine	327
Total: sechshundertvierundfünfzig Anteilscheine	654

V.- Übereignung von Anteilscheinen

Art. 6. Die Übereignung von Anteilscheinen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäss Artikel 1690 des luxemburgischen Code Civil muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilscheinen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschaftern, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteilscheine an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seines Partners, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Anteilscheine der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteilscheine. Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteilscheine, welche mit allen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Falls der Partner den vorgeschlagenen Übernehmer verweigert sowie die zu übernehmenden Anteilscheine nicht oder nur teilweise aufkaufen will, so zieht dies eine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI.- Tod eines Gesellschaftern

Art. 7. Der Tod eines Gesellschaftern zieht keine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall kann der übriggebliebene Gesellschafter während einer Dauer von einem Jahr den landwirtschaftlichen Betrieb, der den Gegenstand der Gesellschaft bildet, weiterführen. Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschaftern auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während einem Jahr eine Entschädigung zu, begreifend eine fünfprozentige Verzinsung der Einlagen sowie einen angemessenen Pachtwert für die der Gesellschaft zur Verfügung gestellten Bodenfläche, Gebäude, Milchquoten und gegebenenfalls Mutterkuhrechte.

Die Produktionsrechte müssen der Gesellschaft ebenfalls zur Verfügung gestellt werden.

Bei Übernahme des elterlichen Betriebes, nach dem Tode eines der Gesellschafter, gelten ebenfalls die Bestimmungen wie sie im Artikel 6 festgelegt sind.

VII.- Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2003.

Art. 9. Die Verwalter führen eine ordnungsgemässe landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 10. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom landwirtschaftlichen Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert.

Den Verwaltern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird im Verhältnis des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 12. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII.- Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs- und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des luxemburgischen Code Civil.

IX.- Pflichten und rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder der Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in Person, mit mindestens zweitausenddreihundert (2.300) Arbeitsstunden pro Jahr, an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer seine gesamte gegenwärtige (gegebenfalls auch zukünftige) landwirtschaftliche Betriebsfläche, die zum Ausüben des Gesellschaftszweckes benötigten Betriebsgebäude, die Milchquoten, die Mutterkuhquotenrechte sowie alle anderen Produktionsrechte der Gesellschaft zur Verfügung zu stellen.

X.- Verwaltung, Betriebsreglemente und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus zwei Verwaltern.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-). Für Verpflichtungen, welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der beiden Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben.

XI.- Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt.

Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Ausserordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen einen Familienangehörigen vertreten lassen.

Art. 22. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses wird von den Gesellschaftern unterzeichnet.

XII.- Auflösung - Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1871 des luxemburgischen Code Civil aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seinen Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschliessen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrig bleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII.- Schlussbestimmungen

Art. 25. Für die Fälle die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Code Civil anwendbar.

Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder, im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 28. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Verwaltern der Gesellschaft werden für eine Dauer von zwei Jahren ernannt:

- a) Herr Jean Weiler, Landwirt, in L-8370 Hobscheid, 63A, rue de Kreuzerbuch wohnend;
- b) Herr Nico Letsch, Landwirt, in L-8374 Hobscheid, 21, rue d'Eischen wohnend.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8370 Hobscheid, 63A, rue de Kreuzerbuch.

Kosten

Die Gesellschafter schätzen die Kosten der Gründung sowie derjenigen die mit der Gründung in Zusammenhang stehen, auf ungefähr viertausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 4.750,-).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar, welcher den Zivilstand der Komparenten bescheinigt an Hand von Zivilstandsregistrauszügen.

Gezeichnet: J. Weiler, M.-J. Gerekens, N. Letsch, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 avril 2003, vol. 426, fol. 97, case 6. – Reçu 3.270 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 23. April 2003.

A. Weber.

(016921.3/236/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GUIDALPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 60.586.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 avril 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann.
- Monsieur Marc Koeune.
- Madame Nicole Thommes.
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

- CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.
Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016928.4/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GIULIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 82.921.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016937.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

23016

GANDALF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.059.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 avril 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann.
- Monsieur Marc Koeune.
- Madame Nicole Thommes.
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

- CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.
Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016929.4/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 60.546.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 avril 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Emanuele Giacomelli, administrateur B.
- Monsieur Stefano Pozzobon, administrateur B.
- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur A.
- Monsieur Marc Koeune, administrateur A.
- Monsieur Christophe Dermine, administrateur A.

Le commissaire aux comptes de la société est:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016930.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

EUROSIGNCARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 70.978.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration du 10 février 2003

Le siège social de la société a été transféré du 17, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg avec effet au 10 février 2003.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016938.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AIRPORT CENTER LUXEMBOURG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

H. R. Luxembourg B 39.228.

Protokollbeschlüsse der Gesellschafter vom 26. Februar 2003

1. Herr Axel Harloff legt mit Wirkung zum 28. Februar 2003 sein Amt als Geschäftsführer nieder; ihm wird für das laufende Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

2. Zum neuen Geschäftsführer wird Herr Klaus Krägel, Kaufmann, geschäftsansässig in D-20354 Hamburg, Warburgstrasse 50, für eine unbegrenzte Zeitdauer ernannt.

BENELUX REAL ESTATE A.G. / RSE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGS-AKTIENGESELLSCHAFT

14.235 Anteile / 765 Anteile

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD04015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016934.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

VIALE MARCONI IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.761.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016939.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

FININDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.244.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016940.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

BIMOLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.826.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016941.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

DBL-DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, rue Hamesfeld.

R. C. Luxembourg B 68.972.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

DBL-DESIGN, S.à r.l.

Signature

(016966.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

RAVAGNAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.789.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016944.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

EVERTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.391.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016945.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

Siège social: Luxembourg, 148-152, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.061.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016946.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AEG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 4.341.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016948.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

FIDEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 44.665.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016985.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

FIDEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 44.665.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016973.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

CORAVIT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.717.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016949.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 56.908.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016950.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

MANZONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 71.820.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD04027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016954.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

SEATRACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.892.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD04024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016957.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

MONTANA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 70.402.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Signature.

(016958.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

GARAGE SCHROEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 204, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 33.370.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

(016965.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

P.I.M., S.à r.l., PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.017.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016972.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AUTOGRILL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 69.270.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

(016976.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

TRADE LAKE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.054.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Signature.

(016977.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

LOGITRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 49.256.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(016978.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

SOCIETE COMMERCIALE POUR LE MARCHE IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 48.001.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration tenue en date du 20 mars 2003 que:

- Monsieur Rolando Moschioni, dirigeant, demeurant à Olgiate Comasco (Italie), a été coopté comme nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Paolo Vittorio Michelozzi, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017029.3/793/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

HOLDINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.282.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

HOLDINTER S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017078.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.871.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A.

Pour copie conforme

A. Domanski

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017079.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

EURO LIGHT SCIENCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.957.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(016980.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

S&F PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 65.428.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

le Domiciliaire

Signature

(017050.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

ALOFOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.139.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue à Luxembourg, le 8 avril 2003

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Liliane Klepper de son poste d'Administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés holdings, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2003.

Pour copie conforme
J. Tordoor / G. Glesener
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017080.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

GREENWICH CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

GREENWICH CONSULT S.A.
Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017082.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AUTOGRILL EUROPE NORD-OUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 88.543.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(016981.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

FIDIPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 65.399.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour la Société
FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.
le Domiciliaire
Signature

(017051.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

FIPARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.978.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

FIPARLUX S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03442. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017083.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

IDEX GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue J.B. Fresez.
R. C. Luxembourg B 58.002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

IDEX GROUP LUXEMBOURG S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03441. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017084.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

E/SHELTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.501.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

(016999.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

VETI «Z», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 106, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 32.077.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VETI «Z», S.à r.l.

Signature

(017009.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

EURO REAL ESTATE PROPERTIES 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 92.831.

STATUTS

L'an deux mille trois, le premier avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage,

A comparu:

La société EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

ici représentée par sa gérante Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant à Thionville (France).

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la prestation de services d'administration, de comptabilité et de secrétariat (à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des activités réservées aux professions d'Experts Comptables et de Conseil Economique);

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de EURO REAL ESTATE PROPERTIES 2, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non-gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du gérant ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Il a la signature sociale et il a le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

S'il y a plusieurs gérants, la société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retraite, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaires et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les six cents (600) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 4.850,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

La partie ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- La société est gérée par un gérant.

Madame Carol Anita Dennis, employée privée, née à Birmingham (Angleterre) le 4 juin 1959, demeurant à L-5899 Syren, 12, rue Maeshiel, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

La gérante aura tous les pouvoirs tels que définis à l'article 11 des statuts.

2.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le comparant a signé avec Nous notaire.

Le présent acte, documenté en langue française, est suivi d'une traduction anglaise. Le notaire déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise. En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français devra prévaloir.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and three, on the first of April.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage,

There appeared:

The company EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

here represented by its manager Miss Séverine Desnos, residing in Thionville (France).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a «company with limited liability in one's person».

Section I. Object, denomination, registered office, duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by the law of August 15th, 1915 on commercial companies, by the law of September 18th, 1933 on companies with limited liability and their amended laws, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose:

- the rendering of administrative, accounting and secretarial services (excluding all activities reserved to the professions of Chartered Accountants and Economic Council);

- the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The name of the company is EURO REAL ESTATE PROPERTIES 2, S.à r.l.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its associates.

Art. 5. The duration of the company is unlimited.

Section II. Corporate capital, contribution, shares

Art. 6. The corporate capital is set at three hundred thousand euro (EUR 300,000.-), represented by six hundred (600) shares of five hundred euro (EUR 500.-) each.

In case of and for the time all the shares are held by a sole partner, the company will be considered as a «one-man company with limited liability» pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the same law will be applicable.

Art. 7. The shares are freely transferable among associates; they can only be transferred by living persons to non-associates with the consent of the General Meeting of Associates representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 8. The transfer must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer can be opposed to the Company and to third parties only after due service of the transfer by bailiff to the Company or acceptance by the Company in a notarial deed in compliance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. In case of death of an associate, whether a manager or not, the Company will not be dissolved and it will continue to exist among the surviving associates and the legal heirs of the deceased associate.

The disability, bankruptcy or insolvency of any one of the associates shall not terminate the Company.

Art. 10. Each share is indivisible in so far as the Company is concerned. Co-owners are represented towards the Company by only one of them or by a common attorney-in-fact chosen among the associates.

The rights and obligations attached to each share follow the share wherever it goes. The ownership of a share automatically entails adhesion to the present articles of incorporation.

The heirs and creditors of an associate may neither solicit seals to be affixed on the assets and documents of the Company, nor interfere in any manner whatsoever with its management; they have the obligation, for the exercise of their rights, to refer to the Company's inventories and to the decisions of the General Meeting.

Section III. Management

Art. 11. The Company is administered by one or several managers appointed by the general meeting of the associates representing more than the half of the corporate capital and chosen from among the associates or not.

The deed of appointment shall state the duration of their functions and their powers.

At any time the associates may, at the same majority, decide to remove one or all the managers for due cause and for any reason whatsoever left to the final appreciation of the associates provided however that if the removal does not take place for a due cause the notice period as determined in the employment contract or failing this a notice period of two months shall be observed.

The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any and all circumstances and to accomplish and authorize all acts and operations relating to its object. The manager shall validly bind the Company towards third persons by his sole signature. He is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or as defendant.

If several managers have been appointed, the Company is bound towards third persons by the individual signature of each manager.

Art. 12. The Company will not be dissolved by the manager's death or by his retirement, irrespective of the reasons of said retirement.

The heirs or successors of the manager can neither have seals apposed on the Company's papers and registers nor have any judicial inventory of the Company's assets drawn up.

Section IV. Decisions and general meetings

Art. 13. The decisions of the associates are taken in a General Meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 14. Unless a provision to the contrary is provided for by the present articles of incorporation or by the law, no decision is validly taken, unless adopted by the associates representing more than one half of the corporate capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 15. The decisions are recorded in a register of resolutions kept by the management at the registered office, to which will be attached the documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies.

Section V. Fiscal year, inventories, distribution of profits

Art. 16. The fiscal year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 17. At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each associate or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 18. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, represent the net profit. From the annual net profit of the Company five per cent shall be deducted and allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the associates who will decide to carry it forward or to distribute it. If there are losses, they shall be borne by all the associates within the proportion of and up to their shareholdings.

Section VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be associates, appointed by the associates who shall determine their powers and their compensation.

Art. 20. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of September 18th, 1933, on commercial companies as amended.

Transitory disposition

Exceptionally the first fiscal year will start on the present date and shall last until December 31st, 2003.

Subscription and payment

All the six hundred (600) shares are subscribed by the sole partner EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., pre-named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The amount of costs, expenses, fees and charges which have to be paid by the Company as a result of its incorporation is estimated at four thousand eight hundred and fifty euro (EUR 4,850.-).

Extraordinary general meeting

The above appearing party, representing the entire subscribed capital, has taken the following resolutions:

1.- The Company is managed by one manager.

Mrs Carol Anita Dennis, private employee, born in Birmingham (England) on June 4th, 1959, residing in L-5899 Syren, 12, rue Maeshiel, is appointed manager of the Company for an unlimited period.

The manager shall have all the powers as defined in article 11 of the articles of incorporation.

2.- The registered office is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed, drawn up in Bascharage at the notary's office, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the notary.

The present deed, worded in the French language, is followed by a translation into the English language. The notary declares having personal knowledge of the English language. In case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: S. Desnos, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 avril 2003, vol. 426, fol. 99, case 7. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 avril 2003.

A. Weber.

(016919.3/236/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

HURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

HURO S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017085.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

MARBLE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 65.415.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

(017062.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

MARBLE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 65.415.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

(017063.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

BAAN OFFICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (Liquidée).

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 73.419.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016982.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AUTOGRILL OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 69.411.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016984.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

FINANCIERE DE L'AVENIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 51.388.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, en date du 2 avril 2003

Résolution

L'assemblée renouvelle M. De Cartier et la société MEDIABEL S.A. aux postes d'administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016990.2/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AZ PLUS INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 36.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 avril 2003.

Signature.

(017023.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

FONDATION MENINOS E MENINAS DE RUA, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5380 Üebersyren, 31, rue de la Montagne.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03736, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

FONDATION MENINOS E MENINAS DE RUA, A.s.b.l.

L. De Bernardi

Présidente

(017070.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

23030

CALEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 82.860.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 3 mars 2003 que:
- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, a été cooptée comme nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017032.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

HOLDING 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 79.394.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 3 mars 2003 que:
- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, a été coopté comme nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017035.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

MAROCACIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.627.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017041.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.652.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

LIFE S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateurs

(017146.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AML, AUTOS-METAUX-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 46.414.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016413.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

**IMMO INNOVATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. JOLLY FASHION, S.à r.l.).**

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.
R. C. Luxembourg B 43.995.

L'an deux mille trois, le premier avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Luigi Saddi, rentier, né à Quartu Sant'Elena (Italie) le 11 juin 1954, demeurant à L-8359 Goebblange, 15, rue de Windhof,

- détenteur de trente-trois (33) parts sociales;

2) Monsieur Raimondo Saddi, employé privé, né à Steinfurt le 8 avril 1962, demeurant à L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen,

- détenteur de trente-quatre (34) parts sociales;

3) Monsieur Gabriele Saddi, employé privé, né à Steinfurt le 23 juin 1963, demeurant à L-4634 Obercorn, 82, rue Pierre Neiertz,

- détenteur de trente-trois (33) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée JOLLY FASHION, S.à r.l., avec siège social à L-4670 Differdange, 198, rue de Soleuvre, inscrite au RCSL sous le numéro B 43.995, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 mai 1993, publié au Mémorial C, numéro 381 du 21 août 1993,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Première Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (€ 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinq euros trente-deux cents (€ 105,32) pour le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) par un versement en espèces.

Preuve de ce versement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément, de sorte que le montant de cent cinq euros trente-deux cents (€ 105,32) se trouve à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de dix-neuf mille euros (€ 19.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à trente et un mille cinq cents euros (€ 31.500) par la création de cent cinquante-deux (152) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125) chacune.

Souscription et libération

Les cent cinquante-deux (152) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

A) Cinquante et une (51) parts sociales par Monsieur Luigi Saddi, préqualifié sub 1).

Ces parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que le montant de six mille trois cent soixante-quinze euros (€ 6.375) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Preuve de ce versement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

B) Cinquante (50) parts sociales par Monsieur Raimondo Saddi, préqualifié sub 2).

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en l'incorporation au capital social d'un montant adéquat à prélever sur les créances de Monsieur Raimondo Saddi contre la société JOLLY FASHION, S.à r.l.

C) Cinquante et une (51) parts sociales par Monsieur Gabriele Saddi, préqualifié sub 3).

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en l'incorporation au capital social d'un montant adéquat à prélever sur les créances de Monsieur Gabriele Saddi contre la société JOLLY FASHION, S.à r.l.

Les créances prémentionnées ont été examinées par le réviseur d'entreprises GEFECO AUDIT, s.à r.l., ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, en vertu d'un rapport daté du 14 mars 2003, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du crédit rapport est la suivante:

CONCLUSION

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à l'augmentation de capital à concurrence de EUR 19.000.

Après cette conversion et augmentation de capital, le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (€ 31.500), représenté par deux cent cinquante-deux (252) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125) chacune.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

a) Monsieur Luigi Saddi, préqualifié sub 1), quatre-vingt-quatre parts sociales	84
b) Monsieur Raimondo Saddi, préqualifié sub 2), quatre-vingt- quatre parts sociales.	84
c) Monsieur Gabriele Saddi, préqualifié sub 3), quatre-vingt-quatre parts sociales.	84
Total: deux cent cinquante-deux parts sociales	252

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de JOLLY FASHION, S.à r.l. en IMMO INNOVATIONS, s.à r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4670 Differdange, 198, rue de Soleuvre, à L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social comme suit:

«La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'échange, la location et la gérance de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;
- le commerce d'équipements du bâtiment et du foyer.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou l'extension.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Raimondo Saddi, prénommé, comme gérant technique et de Messieurs Luigi Saddi et Gabriele Saddi comme gérants administratifs de la société, et leur accorde décharge pleine et entière de leur fonction jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transformer la société à responsabilité limitée IMMO INNOVATIONS, S.à r.l. en une société anonyme, et ce avec effet à ce jour.

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des actions ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société à responsabilité limitée actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'établir les statuts de la société anonyme comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMO INNOVATIONS S.A. qui sera régie par les lois en vigueur et spécialement par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. «La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'échange, la location et la gérance de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;
- le commerce d'équipements du bâtiment et du foyer.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou l'extension.»

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (€ 31.500), divisé en deux cent cinquante-deux (252) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le dernier vendredi du mois de mai, à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.-Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) La première année sociale se terminera le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

a) Monsieur Luigi Saggi, préqualifié sub 1), quatre-vingt-quatre parts sociales	84
b) Monsieur Raimondo Saggi, préqualifié sub 2), quatre-vingt- quatre parts sociales.	84
c) Monsieur Gabriele Saggi, préqualifié sub 3), quatre-vingt-quatre parts sociales.	84
Total: deux cent cinquante-deux parts sociales	252

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été observées.

II.- Deuxième Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2008:

1) Monsieur Luigi Saggi, rentier, né à Quartu Sant'Elena (Italie) le 11 juin 1954, demeurant à L-8359 Goebblange, 15, rue de Windhof;

2) Monsieur Raimondo Saggi, employé privé, né à Steinfort le 8 avril 1962, demeurant à L-8234 Mamer, 2, rue Knaepchen;

3) Monsieur Gabriele Saggi, employé privé, né à Steinfort le 23 juin 1963, demeurant à L-4634 Obercorn, 82, rue Pierre Neiertz.

Monsieur Raimondo Saggi, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 9 des statuts, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de Monsieur Raimondo Saggi, préqualifié.

Troisième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes a été fixé à un (1).

A été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2008:

Madame Marie Anne Bossaert, comptable, née à Luxembourg le 24 novembre 1961, demeurant à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-8234 Mamer, 2, rue Knaepchen.

Evaluation des frais

Les dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille quatre cent cinquante euros (€ 1.450).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Saggi, R. Saggi, G. Saggi, A. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 426, fol. 98, case 8. – Reçu 191,05 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 avril 2003.

A. Weber.

(017203.3/236/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

IMMO INNOVATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaepchen.

R. C. Luxembourg B 43.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(017204.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

BRASSERIE A L'ANCRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 17, Esplanade de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 75.245.

Le soussigné M. Carlos Da Cruz, demeurant à L-6672 Merttert, 26, Cité Cerabati, donne sa démission en tant que gérant administratif de la société BRASSERIE A L'ANCRE, S.à r.l., ayant son siège social à L-6637 Wasserbillig, 17, Esplanade de la Moselle. Il cède les parts qu'il possède à M. Marco Oliveira.

Merttert, le 18 avril 2003.

C. Da Cruz.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04336. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016420.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

IDESCO, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 50.

R. C. Luxembourg B 92.647.

STATUTS

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société de droit de Gibraltar STARLINK LIMITED, avec siège social à 31, Don House Main Street, (Gibraltar).
- 2.- La société de droit de Gibraltar ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social à 31, Don House Main Street, (Gibraltar).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de IDESCO.

Art. 2. Le siège social est établi à Weiswampach.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes représentations commerciales internationales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit de Gibraltar STARLINK LIMITED, avec siège social à 31, Don House Main Street, (Gibraltar), cinquante actions,	50
2.- La société de droit de Gibraltar ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social à 31, Don House Main Street, (Gibraltar), cinquante actions,	50
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Frank Wu, industriel, né à Taiwan, le 15 septembre 1956, demeurant à Hunghon Kowloon, Hong Kong, 1 Hok Yuen Street East, (République Populaire de Chine);
 - b) Madame Elsa Claudia Rapposelli, sans état, née à Charleroi, (Belgique), le 20 septembre 1956, demeurant à B-4960 Malmedy, 6, Meiz Chemin de la Herde, (Belgique);
 - c) Mademoiselle Manuela Bux, sans état, née à Malmedy, (Belgique), le 18 juillet 1978, demeurant à B-4960 Malmedy, 6, Meiz Chemin de la Herde, (Belgique).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, (R. C. Luxembourg section B numéro 49.275).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5.- Le siège social est établi à L-9990 Weiswampach, Maison 50.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Arama, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2003, vol. 521, fol. 82, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2003.

J. Seckler.

(014968.3/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

HELENE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.984.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

HELENE HOLDING S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017096.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

GDCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, rue du Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 80.549.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 16 avril 2003

L'an deux mille trois, le 16 avril à 17.00 heures.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GDCI S.A., ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

L'assemblée est présidée par Monsieur Samuel Akdime, administrateur de la Société.

L'Assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Pascal Cinti, administrateur de la Société et choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Vasta, comptable, demeurant à Luxembourg.

Prend la parole Monsieur le Président, lequel, après avoir vérifié que la totalité des actionnaires est présente ou représentée, déclare l'assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Révocation du commissaire aux comptes.
2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée, à l'unanimité, délibère de révoquer le commissaire aux comptes FIDUCIAIRE PREMIUM S.A., domiciliée à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, à partir de la date de nomination.

Deuxième résolution

L'assemblée, à l'unanimité, délibère de nommer commissaire aux comptes pour une durée de six ans, la société GDCI S.A., domiciliée à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

S. Akdime / P. Cinti / R. Vasta.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03891. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016808.1/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

G.I.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

G.I.D. HOLDING S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017098.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

LIMPERTSBERG REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.078.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

LIMPERTSBERG REAL ESTATE COMPANY S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017099.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

ATHALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 71.085.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires
tenue le 17 mars 2003*

Il résulte du procès-verbal que:

L'Assemblée Générale a approuvé le bilan et le compte de profits et pertes des exercices sociaux clos aux 30 septembre 1999 et 2000.

L'Assemblée Générale a décidé, malgré les pertes cumulées aux 30 septembre 1999 et 2000, dépassant 75% du capital social, de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 (telle qu'elle a été modifiée).

L'Assemblée Générale a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant les exercices sociaux clos aux 30 septembre 1999 et 2000.

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale a reconduit SHAPBURG LIMITED, QUENON INVESTMENTS LIMITED et LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED dans leurs fonctions d'administrateurs, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 septembre 2003.

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale a reconduit THEMIS AUDIT LIMITED dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016820.4/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

HORTENSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.230.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

HORTENSIA S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017086.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

ISODATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.685.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

ISODATA HOLDING S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017087.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

IMMOBILIERE DORIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

IMMOBILIERE DORIQUE S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017089.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

IMMOBILIERE D'AVRIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.396.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

IMMOBILIERE D'AVRIGNAC S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017090.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

HOLDING FINANCIERE JONCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.284.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

HOLDING FINANCIERE JONCS S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017091.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

HOLDING D'ISIAQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.574.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

HOLDING D'ISIAQUE S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017093.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.
